

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

O
N
c
c
s
i
l
o



25085791

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **27/6/25**

~~Le Greffier~~
Greffier

N° d'entreprise : **862 775 210**

Nom

(en entier) : **LA TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **RUE PORTE HAUTE 21 6900 MARCHE**

**Objet de l'acte : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2025 - NOMINATION DU
PRESIDENT ET D'UNE VICE-PRESIDENTE - COMPOSITION DU COMITE DE
CREDIT ET DU COMITE DE DIRECTION**

1. ELECTION D'UN PRESIDENT

Après discussions, les Administrateurs décident de reconduire Monsieur Marcel Gomand à la fonction de Président du Conseil d'administration.

2. ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

Après discussions, les Administrateurs décident de désigner Madame Catherine Collard à la fonction de vice-Présidente du Conseil d'administration.

3. DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE CREDIT ET DU COMITE DE DIRECTION

COMITE DE CREDIT

Après discussions, les membres marquent leur accord sur la composition du Comité de Crédit suivant :

- Monsieur Marcel Gomand, Président,
- Madame Catherine Collard, Vice-Présidente ;
- Madame Ghislaine Lejeune, Administratrice ;
- Monsieur Geoffrey Chetter, Administrateur ;
- Monsieur Jean-Michel Gaspard, Administrateur ;
- Monsieur Philippe Frère, Directeur-gérant.

Ce Comité de crédit est chargé, par le Conseil d'administration, de statuer sur les demandes de prêts hypothécaires en tant que prêteur ainsi que sur les modifications à apporter aux contrats de crédits en cours (prolongations d'offres, mainlevées, désolidarisations, etc.).

Comme cela est déjà le cas actuellement, un mail reprenant les principales données du dossier sera transmis aux membres du Comité. Ceux-ci disposeront de 8 jours calendrier pour statuer sur la demande. Si un seul avis négatif nous était transmis ou si un membre le souhaitait, le Comité de crédit se réunira pour statuer et la demande de prêt devra être acceptée à l'unanimité des membres présents à la réunion pour être considérée comme accordée.

Ces décisions devront faire l'objet d'une ratification par le Conseil d'administration.

COMITE DE DIRECTION :

Après discussions, les membres marquent leur accord sur la composition du Comité de direction suivant :

- Monsieur Marcel Gomand, Président ;
- Madame Catherine Collard, Vice-présidente ;
- Madame Ghislaine Lejeune, Administratrice ;
- Monsieur Geoffrey Chetter, Administrateur ;
- Monsieur Philippe Frère, Directeur-gérant.

Les décisions qui seront prises par ce Comité de direction devront faire l'objet d'une ratification par le Conseil d'administration.

Déposé en même temps : extrait du pv du Conseil d'administration du 13 juin 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).